

2008/8874 - LYON 1ER - ACQUISITION PAR LA VILLE DE LYON D'UN VOLUME IMMOBILIER DESTINE A ETRE AMENAGE EN LOCAL ASSOCIATIF - 27, RUE BURDEAU - OPERATION 01080010 ET REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2006-7 - EI N° 01080 - N° INVENTAIRE 01080 A 000 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«La montée du Perron est constituée d'une double volée d'escaliers entre la rue Burdeau (en contrebas) et la place du Chardonnet (au dessus). Ces escaliers construits en 1841 abritent des locaux qui ont initialement servi à un commerce de charbon. Aujourd'hui ces locaux sont à vocation associative.

Ces locaux appartiennent à la Communauté urbaine de Lyon à laquelle ils ont été transférés par la Ville en 1972 lors de la création de cet établissement public, en même temps que la place Chardonnet, ses escaliers d'accès et la rue Burdeau.

Or, la Ville de Lyon a souhaité implanter dans les locaux Ouest de la montée du Perron une galerie d'exposition d'art contemporain et s'est portée acquéreur auprès du Grand Lyon qui a accueilli favorablement cette demande des locaux correspondants.

Compte tenu de la configuration et de l'imbrication des lieux, il a été procédé à une division en volumes permettant d'isoler un volume n°2, représentant des locaux d'une superficie au sol de 147 m² que la Ville entend acquérir. Les autres volumes resteront dans le domaine public communautaire. Le volume n° 2 à acquérir sera déclassé par le Grand Lyon préalablement à sa cession.

Suite à l'accord intervenu entre le Grand Lyon et la Ville, la cession de ce volume au profit de cette dernière interviendrait au prix de 62.000 €, conformément à l'avis de France Domaine du 10 juillet 2007.

Il est rappelé que par délibération n° 2007/7542 du 5 mars 2007, vous avez approuvé le programme d'aménagement de ces locaux, pour un montant de 268.000 € TTC.

Il vous est proposé ainsi d'acquérir ce volume comportant l'ensemble des servitudes nécessaires à son bon fonctionnement.

Vu la délibération 2007/7542 du 5 mars 2007 ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 10 juillet 2007 ;

Vu ledit projet de compromis ;

Vu l'état descriptif de division en volumes ;

Vu l'avis du Maire d'arrondissement du 11 janvier 2008 ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1. L'acquisition des locaux Ouest de la montée du Perron sis 27-31, rue Burdeau à Lyon 1^{er}, aux conditions précitées, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer le compromis de vente correspondant à cette transaction, l'acte authentique à intervenir, l'état descriptif de division en volume ainsi que tout document y afférent.

3. L'autorisation de programme globale n° 2006-7, programme 5 (culturel) est portée à 332 000 € :

- AP initiale : 268 000 €
- Acquisition des locaux : 62 000 €
- Frais notariés : 2 000 €.

4. L'opération 01080010, acquisition + frais notariés, est fixée à 64 000 € après affectation de l'autorisation de programme ci-dessus.

5. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, la dépense résultant de cette autorisation de programme, soit 332 000 €, financée à partir des crédits de paiements inscrits et à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 5 (Culturel), AP n° 2006-7, selon l'échéancier prévisionnel suivant susceptible de variation compte tenu des aléas de projet ou autre pouvant survenir :

Réalisés antérieurs : 19 174,06 €
Année 2008 : 200 000 €
Année 2009 : 112 825,94 €

et sera imputée sur les natures comptables 2031, 2318, 2313, 2138 - fonction 312.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

H. JACOT